

Jour de séance 15

le jeudi 20 décembre 2012

12 h 30

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, qui sont pour une modification de la Loi sur les barbiers immatriculés. (Pétition 3.)

M. Killen (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de la famille et des amis de Selena Perry, pétition qui demande qu'un gardien soit posté à l'aile psychiatrique de l'Hôpital régional de Saint-Jean. (Pétition 4.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. Haché par celui de M. Melanson, le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M. Bertrand LeBlanc et le remplacement du nom de M. Collins par celui de M. Fraser ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par le remplacement du nom de M. Haché par celui de M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par le remplacement du nom de M. Collins par celui de M. D. Landry et le remplacement du nom de M. Bertrand LeBlanc par celui de M. Kenny ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de M. D. Landry par celui de M. Collins ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par le remplacement du nom de M. Parrott par celui de M^{me} Coulombe et le remplacement du nom de M. Melanson par celui de M. Haché ;

que la liste des membres du Comité permanent des privilèges soit modifiée par le remplacement du nom de M. Parrott par celui de M. McLean ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par le remplacement du nom de M. Fraser par celui de M. Bernard LeBlanc;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par le remplacement du nom de M. Soucy par celui de M^{me} Coulombe et le remplacement du nom de M^{me} Shephard par celui de M. Stewart;

que la liste des membres du Comité spécial de Point Lepreau soit modifiée par le remplacement du nom de M. Melanson par celui de M. Collins. (Motion 26.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 mars 2013, à 14 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 20 et la troisième lecture des projets de loi 15, 20, 23 et 26 soit appelée, après quoi la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que le Comité plénier étudie le projet de loi 20, que la troisième lecture des projets de loi 15, 20, 23 et 26 soit appelée et que la cérémonie de la sanction royale se déroule avant l'étude des affaires émanant de l'opposition.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

20, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 20 soit appelée sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 15, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;
- 20, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;
- 23, Loi modifiant la Loi sur les parcs ;
- 26, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, Loi concernant la réforme de l'impôt foncier ;
- 3, Loi concernant la Loi sur la prestation de services régionaux ;
- 4, Loi modifiant la Loi sur les produits naturels ;
- 6, Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;

- 9, Loi modifiant la Loi électorale ;
- 10, Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil ;
- 11, Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé ;
- 12, Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique ;
- 13, Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John ;
- 15, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;
- 16, Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;
- 17, Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;
- 18, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière ;
- 19, Loi sur le financement communautaire ;
- 20, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;
- 21, Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants ;
- 22, Loi supplémentaire de 2011-2012 (1) portant affectation de crédits ;
- 23, Loi modifiant la Loi sur les parcs ;
- 26, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Je vous adresse à tous mes meilleurs voeux pour les fêtes. Joyeux Noël et bonne année. Je sais que vous avez été très occupés et je suis certain que vous profiterez du congé pour rencontrer les gens de vos circonscriptions et vous retrouver en famille. Continuez votre bon travail. À l'année prochaine.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, Loi modifiant la Loi sur les municipalités, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de clore à 17 h 30 le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 25.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 10

M. Arseneault	M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Kenny	M. D. Landry
M. Fraser	M. Melanson	
M. Haché	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 30

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Williams	M. McLean
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Leonard	M. Killen
l'hon. M. Alward	l'hon. M ^{me} Shephard	M ^{me} Coulombe
l'hon. M. P. Robichaud	l'hon. M ^{me} Blais	M. K. MacDonald
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Flemming	M. Riordon
l'hon. M. Jody Carr	l'hon. M. Soucy	M. B. Macdonald
l'hon. M. Holder	l'hon. M. Lifford	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Stultz	l'hon. M. Northrup	M. Stewart
l'hon. M. Olscamp	M. Harrison	M. C. Landry
l'hon. M. Trevors	M. Wetmore	M. Jack Carr

La séance est levée à 18 h.

